

il est naturel qu'une compagnie de chemin de fer préfère transporter un immigrant et sa famille dans le Nord-Ouest et jusqu'à Vancouver, plutôt que de le laisser dans les Provinces maritimes ou dans la province de Québec.

Il est tout naturel que les compagnies de transport dirigent toute leur énergie vers l'Ouest, non seulement à cause du profit qu'il y a dans les transports, mais parce que la compagnie du chemin de fer du Pacifique-Canadien possède de grandes étendues de terre à vendre, et chaque immigrant qu'elle amène dans ce pays a une influence directe ou indirecte sur la valeur des terrains. Conséquemment, cela est bien légitime de la part des compagnies de chemin de fer, mais je crois que le Gouvernement devrait donner une attention spéciale à l'Est afin de contrebalancer cette réclame faite à l'Ouest.

Je ne désire pas être bien long, mais je voudrais que le ministère s'occupât sérieusement de la question et donnât à l'est du Canada la part à laquelle il a droit dans la publicité et l'attention de nos agents d'immigration dans tous les pays où le Gouvernement fait connaître les avantages offerts par le Canada. Il y a un dicton qui dit qu'un mot suffit au sage, et comme le ministre de l'Intérieur a la réputation d'être sage, je m'en tiendrai là et j'espère avoir de bons résultats.

M. ROGERS (ministre de l'Intérieur): Je sais qu'il y a une croyance très répandue que les provinces de l'est du Canada n'ont pas reçu la même part d'attention en matière d'immigration que les provinces de l'Ouest dans le passé, mais je dirai aussi, pour l'information de mon honorable ami, que nous nous préparons à faire une bonne publicité en faveur des avantages des provinces de l'est du Canada. Les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard ont déjà pris une part active dans la question et ont remis au Gouvernement des rapports sur les avantages offerts par ces différentes provinces, qui ont notre promesse que nous les publierons et les ferons distribuer par nos agents en Europe. Nous serons heureux de faire la même chose pour la province de Québec. J'ai commencé à m'occuper de l'affaire. Comme le gouvernement de Québec ne nous a pas fait savoir qu'il s'intéresserait à la question, je l'ai discutée avec mes collègues dans le cabinet en vue de préparer une étude sur les conditions favorables à l'immigration dans la province de Québec pour que nous puissions la faire distribuer avec nos autres brochures.

MISSIONNAIRES CANADIENS EN CHINE.

M. RHODES: Monsieur l'Orateur, avant que vous quittiez le fauteuil je désire faire connaître à la Chambre une déclaration

du gouvernement impérial au sujet de ce que disait dans cette Chambre l'honorable député d'Algoma-ouest (M. Boyce) le 15 janvier dernier concernant les missionnaires Canadiens en Chine. L'honorable député d'Algoma s'exprimait comme suit:

M. BOYCE: Avant que la Chambre passe à l'ordre du jour, et dans l'intention de poser une question au ministre de la Marine et des Pêcheries, j'appellerai l'attention sur un article publié en première page du "Herald", de Montréal, de samedi dernier sous le titre captivant "Des missionnaires poursuivis sur 2,500 milles de distance à travers la Chine, et en péril continu". Vingt-cinq missionnaires Canadiens parmi eux sont maltraités et essuient des coups de feu des rebelles et des impérialistes". L'article donne ensuite des détails sur les souffrances endurées par les vingt-cinq Canadiens en Chine qui fuient devant Chung Tu, d'après les avis et les ordres du consul anglais de là-bas. La déclaration sur laquelle je veux spécialement appeler l'attention du ministre est comme suit:

Deux milles en amont de Hawkiang, nous avons atteint le navire de guerre anglais "Widgeon" et nous étions bien contents. "Nous sommes sauvés maintenant" disions-nous. A notre surprise, le capitaine refusa de nous accorder sa protection. Il fit la sourde oreille à tous nos appels, et nous fit descendre le fleuve à travers un pays qui, sur un parcours de centaines de milles, est infesté de maraudeurs et pleins de dangers. Si la canonnière nous avait accompagnés, il est bien improbable qu'on eût tiré sur nous comme on l'a fait.

J'ai l'honneur de signaler ce fait à l'attention de mon honorable ami le ministre de la Marine et des Pêcheries, et de le prier de vouloir bien faire informer en vue de vérifier l'exactitude de cette nouvelle, et dans le cas où elle serait trouvée véridique, de prendre les mesures requises pour la protection des Canadiens.

La citation du "Herald" a donné lieu à un échange de correspondances, et je désire soumettre la déclaration suivante en réfutation:

Relativement aux déclarations parues dans les journaux et portées à l'attention du Gouvernement, de son siège à la Chambre, par l'honorable député d'Algoma-ouest (M. Boyce), le 15 janvier dernier, au sujet d'un prétendu refus de protection qu'auraient essuyé des missionnaires Canadiens en Chine, de la part du commandant de la canonnière de Sa Majesté "Widgeon", je désire informer la Chambre qu'une dépêche a été reçue, par Son Altesse Royale du secrétaire d'Etat aux colonies, transmettant un rapport sur l'incident par sir John Jordan, ambassadeur de Sa Majesté à Pékin.

Le ministre, qui avait reçu une protestation adressée par le parti des réfugiés au consul de Sa Majesté à Chungking, ainsi que le rapport du consul sur l'incident déclare que les missionnaires, ainsi que les autres réfugiés de Chung Tu, ayant quitté cet endroit sur un certain nombre de jonques, plutôt que sur le vapeur qui avait été envoyé sous la protection du "Widgeon" pour les transporter en